

*Initiatives parlementaires*

Il pourrait y avoir des considérations particulières qui fassent qu'une partie du pays soit mieux représentée qu'une autre. Il y a l'histoire, il y a la culture, il y a toutes sortes de considérations, mais je ne vois pas pourquoi, actuellement, dans l'état de la culture canadienne ou de la politique canadienne, pourquoi l'Île-du-Prince-Édouard aurait le même nombre de sénateurs que l'Ontario. Ce serait bon qu'on nous démontre que ce serait mieux que ce qu'on connaît actuellement.

Au sujet de la question de l'égalité, cela nous ramène un peu à la Constitution de 1982, c'est-à-dire le Canada damier, un immense pays, divisé en dix parties, chacune des parties étant égale à l'autre. C'est ce qu'on a vu et c'est ce qu'on voit, d'une certaine façon, dans le mécanisme actuel d'amendement de la Constitution canadienne. Si on regarde l'efficacité de ce mécanisme-là, on peut douter qu'il faille donner à certaines parties du pays un pouvoir si grand que le fonctionnement des institutions pourrait en être bloqué.

Je parle de pouvoir de blocage d'entités qui représentent souvent 300 000 personnes sur les 28 ou 29 millions de la population canadienne. Alors, je ne crois pas que présenter un Sénat égal aujourd'hui soit à l'avantage du Canada et du Québec, naturellement.

• (1355)

Maintenant, l'efficacité. Quand mon honorable collègue du Parti réformiste a présenté son projet, elle a relié l'efficacité au pouvoir de blocage que le Sénat aurait sur les lois qui ont été adoptées par la Chambre des communes. Je pense qu'il y a quelque chose d'un peu dangereux dans tout ça. C'est que, au fond, on pense mettre un Sénat qui va bloquer la volonté des représentants du peuple. Il y a 200, 300 ou 400 ans, souvent on disait que les députés des Communes n'avaient pas toujours toute l'intelligence nécessaire, la connaissance nécessaire, les intérêts si clairs pour discuter des vrais problèmes, alors on nommait des gens qui pouvaient bloquer leurs décisions.

Mais je pense que, aujourd'hui, si on regarde dans certains pays où il y a une seule Chambre, on voit que le fonctionnement démocratique est efficace, fonctionne bien. Je remarque au Québec, en Ontario, il n'y a plus de deuxième Chambre nommée et les institutions démocratiques fonctionnent bien. Alors, je ne pense pas qu'il nous faille avoir une seconde Chambre qui viendrait bloquer la volonté démocratique des élus de la population, comme ce qui se fait actuellement.

On a mentionné la Loi sur le contrôle des armes à feu. Je trouve absolument inacceptable que des sénateurs nommés puissent bloquer une loi qui a été votée à bonne majorité par les représentants du peuple. Je pense qu'il y a quelque chose de dangereux pour la démocratie canadienne si des personnes non élues se voient données ce pouvoir d'empêcher que la volonté des représentants du peuple soit traduite efficacement dans l'administration du pays.

Alors, nous du Bloc québécois, sommes opposés à cette motion. La motion n'est pas votable, mais, si elle l'était, nous voterions contre, d'autant plus que nous avons maintes fois, à la Chambre des communes, demandé l'abolition du Sénat. Nous jugeons le Sénat actuel inefficace. Nous le jugeons trop cher. Si vous regardez cette année, dans le Budget, le Sénat va coûter 42 millions de dollars au Canada. Les services qui sont rendus actuellement par le Sénat ont leur valeur, mais en comparaison avec ce que ça coûte et ce que le Sénat pourrait avoir comme influence, comme résultat, s'il fonctionnait au mieux de ses possibilités, je pense que, actuellement, les 42 millions de dollars qui sont dépensés pour le Sénat, au Canada, sont une somme trop forte, compte tenu des besoins et compte tenu des coupes qu'on fait dans différents domaines, où les besoins sont criants.

Nous en réclamons l'abolition, d'autant plus que nous n'espérons pas et nous ne comptons pas sur le fait que le Sénat soit réformé. C'est impossible. Dans l'état actuel de la Constitution canadienne, si on se réfère aux articles 38 et 42 de la Constitution, on se rend compte qu'il faut l'approbation du Sénat pour modifier les pouvoirs, le rôle ou la façon d'élire ou de nommer les sénateurs au Canada.

Alors, je ne pense pas que les sénateurs, d'après ce que je peux connaître du fonctionnement de l'institution, aillent jusqu'à se faire hara-kiri. Alors, je pense que la seule façon d'abolir le Sénat va dans le même sens qu'une proposition que j'avais faite lors d'un projet de loi pour mettre en oeuvre certains éléments du dernier Budget, ce serait simplement de couper les vivres au Sénat, de faire en sorte que les sénateurs ne soient plus payés, de faire en sorte que les montants nécessaires pour le fonctionnement du Sénat soient abolis, de façon à ce que le Sénat meure par lui-même, parce que, dans l'état actuel de la Constitution canadienne et du fonctionnement des institutions, il est irréfutable, il est inefficace, il est non élu, et les pouvoirs qu'il détient actuellement sont plus des pouvoirs pour nuire au bon fonctionnement démocratique du Canada que pour aider les Canadiens à mieux vivre dans ce pays.

• (1400)

[Traduction]

**M. Gouk:** Monsieur le Président, le député du Bloc a fait quelques observations très intéressantes.

**Le vice-président:** La présidence n'a pas été avisée qu'un député du parti ministériel voulait intervenir et n'a vu personne, du côté du gouvernement, se lever. Nous avons un système de rotation des orateurs et nous avons déjà entendu un député du Parti réformiste. Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes.

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je m'excuse d'interrompre le député. J'aimerais bien entendre son discours, mais je crois que, selon le système habituel de rotation des orateurs à la Chambre, un député minis-